

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES
MAIRIE
05130 VALSERRES

Membres en exercice :	11
Membres présents :	10
Procuration :	0
Vote :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0
Date de la convocation :	19 août 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022/26
Séance du 25 Août 2022**

L'an deux mille vingt et un le 25 août, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VALSERRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SARRET, Maire.

Présents : Denis DELOGU, Céline LAMBERT, Patrick ESPITALIER, Marc TOURNIAIRE, Jean SARRET, Serge GAILLARD, Sandra POTIN, N, Gérard MICHEL Yann BRIAT Marie-Elisabeth GAUDIN

Absents : Jullien MAGALLON

Procuration : /

Secrétaire de Séance : Marc TOURNIAIRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection, d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Objet : Réhabilitation du bâtiment communal abritant la mairie et l'école primaire – création salle multi-activités – assistance à Maîtrise d'Ouvrage Consultation des prestataires intellectuels et suivi des études

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage consultation des prestataires intellectuels et suivi des études

2 candidats ont déposé des dossiers :

- ALBEDO AMO pour un montant de 31 740.00 € HT
- VALORIM DEVELOPPEMENT pour un montant de 17 550.00 € HT

Monsieur le Maire propose l'assistant à maîtrise d'ouvrage VALORIM DEVELOPPEMENT mieux disant pour un montant de 17 550.00 € HT soit 21 060.00€ TTC pour les missions :

- assistance au choix du maître d'œuvre en procédure adaptée restreinte
- assistance au choix des autres prestataires intellectuels nécessaires à l'opération
- suivi des études de conception jusqu'au choix des entreprises de travaux

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- attribut le marché à VALORIM DEVELOPPEMENT pour un montant de 17 550.00 € HT, 21 060.00 € TTC.
- approuve la convention
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Valserres, le 26 août 2022

Ainsi fait et délibéré à Valserres les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Marc TOURNIAIRE



Le Maire

Jean SARRET

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 01/09/2022 Et publication du 01/09/2022

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier (adresse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.